Stratégie Fédérale de la Donnée

Rapport d'analyse : Executive Summary

© AdobeStock.com

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Avertissement : la présente étude a été réalisée par un consultant externe. Les analyses, conclusions et recommandations qui y figurent relèvent de la seule responsabilité de ce dernier. Elles ne sauraient être interprétées comme engageant le SPF Economie, ni comme constituant une prise de position ou un engagement politique.

economie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

- 0800 120 33 (numéro gratuit)
- SPFEco
- @spfeconomie
- linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
- instagram.com/spfeco
- youtube.com/user/SPFEconomie
- economie.fgov.be

Éditrice responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

182-25

Introduction

Les données sont souvent qualifiées de « nouveau pétrole ». Ces données sont générées en énormes quantités et recèlent une valeur importante pour l'économie, à condition de pouvoir en extraire la valeur. À l'heure de l'intelligence artificielle générative, les capacités de traitement des données permettant de générer des solutions et des services efficients se décuplent et la société fait aujourd'hui face à une forte accélération de l'innovation, cause de changements conséquents à venir.

L'Union européenne a mis en place un cadre législatif et des initiatives structurantes pour encadrer l'usage des données et faciliter leur circulation au niveau de la société afin de générer un impact positif, dans le respect des droits individuels.

Dans ce contexte, il est important pour les États de déterminer comment quantifier la valeur de leur économie des données et de définir de quelle manière activer ces données afin de maximiser les impacts économiques et sociétaux positifs qu'elles peuvent générer.

Afin d'identifier comment la Belgique pourrait capitaliser sur les données pour soutenir son économie, le SPF Economie a demandé une étude pour établir une proposition de stratégie belge en matière de données.

La stratégie belge pour l'économie des données vise à renforcer la compétitivité du pays dans un secteur en pleine croissance et à favoriser l'innovation, la création de valeur et le bien-être social. Cette stratégie s'appuie sur une étude de la situation actuelle et des perspectives de l'économie des données en Belgique, en se basant sur les sources suivantes :

- Une **analyse de l'économie belge des données**, qui a porté sur la valeur des données dans les organisations et pour l'économie belge, ainsi que sur les domaines des compétences, de la culture de la donnée, des infrastructures et des réglementations de l'économie belge des données.
- Une **comparaison avec les pays voisins**, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui ont également élaboré ou sont en train d'élaborer leurs propres stratégies liées aux données. La comparaison a permis de mettre en évidence un ensemble d'actions et d'initiatives au sein de ces pays qui peuvent inspirer une stratégie belge en matière de données.
- Une **consultation des parties prenantes** au travers d'interviews et d'une enquête en ligne qui a permis de recueillir les besoins, les attentes, les préoccupations et les suggestions des parties prenantes, ainsi que de valider la matrice SWOT. Les parties prenantes issues de secteurs prioritaires (Énergie, Mobilité, Santé, Services publics et Industrie manufacturière) ont également été sollicités lors d'ateliers afin de déterminer les priorités stratégiques de ces secteurs dans le cadre d'une stratégie nationale pour les données. Un atelier conclusif a été organisé afin de déterminer les conclusions transversales pour l'économie belge. L'alignement fort des conclusions de chacun des ateliers a permis de générer les bases de la recommandation stratégique.

Principaux résultats de l'analyse de l'économie belge des données et sa comparaison avec ses pays voisins

- L'économie des données en Belgique a connu une croissance notable, passant de 14,860 milliards d'euros en 2020 à 17,795 milliards d'euros en 2023, avec un taux annuel moyen de croissance de 6 %.
- L'importance de l'économie des données dans le PIB belge est en hausse, atteignant 4,2 % en 2023, ce qui la positionne dans la moyenne européenne, devant des pays comme la France, mais derrière l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le taux de croissance de cet indicateur en Belgique est cependant inférieur à nos voisins.
- La Belgique dispose de nombreux atouts pour s'appuyer sur les données afin de renforcer sa compétitivité à l'international. Le niveau élevé de digitalisation des grandes entreprises en Belgique améliore la qualité et la disponibilité des données pour les analyses. Les grandes entreprises belges utilisent efficacement les données pour améliorer leurs processus et produits.
- La Belgique fait face à plusieurs défis clés comme le manque de coordination entre les niveaux de pouvoir, notamment au niveau de l'ouverture et la standardisation des données et les démarches liées à la formation, la complexité de sa structure institutionnelle et le déficit de compétences et de talents.
- Les PME manquent souvent d'expertise en matière de données, ce qui limite leur capacité à exploiter pleinement les données disponibles.
- La Belgique affiche la plus faible proportion d'employés dans le domaine des données parmi ses pays voisins et se situe en dessous de la moyenne de l'UE-27, et enregistre l'évolution la plus défavorable de l'UE concernant l'indicateur d'intensité des professionnels des données dans les entreprises.
- La Belgique a des opportunités à saisir, telles que le développement du marché unique européen des données, la croissance de la demande en solutions basées sur les données, l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires, la création de synergies entre les secteurs et les régions.
- L'upcycling et le reskilling des travailleurs ont un potentiel important pour la création de professionnels de la donnée. La formation des femmes aux métiers de la donnée en Belgique offre un potentiel intéressant si le pays active ce public de manière équivalente aux pays voisins.
- La Belgique doit également faire face à des menaces, telles que l'accélération des changements économiques et organisationnels causés par l'émergence de l'IA générative - basée sur la donnée-, la concurrence internationale, la dépendance vis-à-vis des acteurs étrangers, sans oublier les risques liés à la sécurité, à la vie privée et à l'éthique des données, les inégalités sociales et territoriales, et les impacts environnementaux de la numérisation.

Principaux enseignements de la consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes a fait remonter un certain nombre d'éléments (cf. résumé en annexe), principalement des manques au niveau des standards et du partage de données interopérables (FAIR). Le besoin d'une gouvernance claire et standardisée au travers du paysage institutionnel belge a également été identifié ainsi que le manque de maturité relative à la donnée au niveau décisionnel et politique en particulier. Enfin, les acteurs ont formellement déclaré le besoin d'une capacité opérationnelle pour porter le plan d'action.

Une proposition de stratégie fédérale pour la Belgique

L'ambition générale de cette stratégie s'intitule « **Belgium 2030, towards a Data-Driven Economy** ». Elle vise qu'en 2030, la Belgique fasse partie du TOP 5 des États européens en termes de croissance du poids de l'économie de la donnée par rapport au PIB.

Le poids de l'économie des données dans le PIB belge était passé de 3,9 % en 2020 à 4,2 % en 2023, la Belgique se plaçant dans la moyenne européenne en devançant la France, avec ses 3,1 %, mais se trouvant derrière l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui affichaient respectivement 4,9 %, 5,4 % et 6,9 %. Les prévisions de croissance pour la Belgique sur cet indicateur étant inférieures à celles de ses voisins, il est important d'agir sur cet indicateur et d'infléchir la tendance future, sous peine de perte de compétitivité.

Volet Stratégique

Afin d'activer, d'ici 2030, l'économie belge de la donnée et, au-delà, de générer un impact positif sur l'économie belge dans son ensemble et la compétitivité du territoire par rapport à ses voisins, un objectif transversal et quatre objectifs stratégiques ont été définis.

Objectif transversal : Délivrer des effets concrets grâce à une organisation efficace portée par une gouvernance claire à tous niveaux, orientée résultats et un leadership central fort.

> Cet objectif nécessitera que les différents niveaux de pouvoir donnent un mandat clair à une équipe opérationnelle centrale dotée d'une gouvernance claire pour tous.

Objectif stratégique #1 : augmenter le nombre de talents au service de l'économie de la donnée.

> Cet objectif impliquera d'aligner, dans des démarches coordonnées entre les entités fédérales et les entités fédérées, les actions des organismes liés à la sensibilisation - depuis le plus jeune âge et tout au long de la carrière - et à la formation aux métiers et compétences de la donnée. Il requerra aussi de soutenir le marché belge et toutes les organisations pour attirer et retenir les talents dans ces métiers.

Objectif stratégique #2 : faire de la Belgique un des territoires européens les plus dynamiques en termes de collaboration et d'innovation entre structures publiques et privées autour de la donnée.

> Il s'agira, pour cet objectif, d'augmenter la collaboration entre acteurs publics à tous les niveaux de pouvoir, d'exiger un maximum de partage de données interopérables (« FAIR ») et de qualité, de capitaliser sur les initiatives existantes sur le territoire et d'encourager la collaboration public-privé, notamment au niveau des Data Spaces, au niveau national et international. L'implication de tous, citoyens inclus, sera importante pour maximiser l'impact sociétal.

Objectif stratégique #3 : offrir aux parties prenantes belges un cadre réglementaire clair et stable autour de la donnée.

> L'implémentation effective et rapide des réglementations telles que le DGA et le Data Act et la mise en place d'un cadre de confiance sont nécessaires pour accélérer l'implication des parties prenantes et l'impact économique de la donnée.

Objectif stratégique #4 : encourager la mise en place d'infrastructures de partage de la donnée sécurisées et performantes

> Le partage de la donnée doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures et des plateformes dédiées à cet effet qui soient sécurisées et performantes, et même souveraines pour les données sensibles.

Volet opérationnel

Le plan d'action afin d'opérationnaliser la stratégie s'articule autour de 5 axes :

Pilotage du plan stratégique par une **Delivery Unit** menée par un **National Data Facilitator**[1]

Cet axe concerne d'abord la définition de la gouvernance nationale souhaitée du plan stratégique de la donnée avec le soutien et l'engagement de toutes parties prenantes requises et sa mise en place concrète avant fin 2024.

L'axe concerna ensuite tout le travail de mesure et de suivi de l'ensemble des initiatives choisies au fil du temps, de revue et d'adaptation du plan dans le but d'atteindre les objectifs fixés, bref le pilotage du plan avec comme philosophie directrice d'être un organe facilitateur qui identifie et aide les parties prenantes utiles à délivrer leur part du travail, dans une approche collaborative mais avec un leadership fort.

Des chantiers liés à la **collaboration** autour de la donnée et aux **standards**

Cet axe vise à activer concrètement la collaboration autour de la donnée sur le terrain dans une dynamique animée par l'implémentation de cas d'usages, en se reposant sur la participation active de parties prenantes motivées et engagées. Cette collaboration produira indirectement la définition des standards requis pour l'échange des données et la mise en place des outils nécessaires à celui-ci.

Le véhicule privilégié utilisé pour l'organisation de cette collaboration entre acteurs (publics et privés) sera celui des Data Spaces.

Cet axe veillera à ne pas disperser les énergies en commençant d'abord par les secteurs stratégiques et les initiatives ayant l'impact maximal pour la Belgique.

Concrètement, le travail s'attèlera d'abord à la priorisation des Data Spaces, puis au soutien de leur lancement (intégration des acteurs publics/privés, gouvernance sectorielle, identification des données/outils nécessaires, etc.) et ensuite au soutien à leurs activités (financement, facilitation des interactions, lien vers l'Europe, évaluation des avancées...). Le travail s'attèlera aux chantiers de définition des standards et à la sélection puis à la fourniture des cas d'usages.

Des chantiers liés à la **réglementation**

Cet axe se concentre sur la mise en place, en bonne intelligence avec l'échelon européen, du cadre réglementaire nécessaire pour permettre et faciliter le partage et l'usage des données, y compris en ayant recours au dispositif des Regulatory Sandboxes. Il veillera à renforcer la confiance et la responsabilité dans l'économie des données, en garantissant la protection des données personnelles, en assurant la sécurité et la résilience des systèmes d'information, en appliquant les principes éthiques et les valeurs européennes, et en impliquant les citoyens dans la gouvernance des données. Il veillera aussi à stimuler, encourager voire parfois imposer si nécessaire ce partage. Enfin, le National Data Facilitator s'assurera de l'identification d'éventuels freins à une implémentation rapide des nouvelles réglementations européennes et agira activement pour lever ces freins de manière efficace, avec l'aide des organes de gouvernance.

Des chantiers liés à **l'infrastructure**

Cet axe s'attèlera à la mise en place d'une infrastructure adaptée aux ambitions liées à cette stratégie.

Des chantiers liés à la **formation** et à la **culture de la donnée**

Cet axe s'attèlera à développer les compétences et les talents nécessaires pour l'économie des données, en renforçant l'éducation et la formation initiale et continue, en attirant et en retenant les profils qualifiés, et en favorisant la diversité et l'inclusion dans le secteur des données. Il veillera à ce que les organisations soient aidées dans cette tâche et à ce que le marché belge du travail soit un marché attractif pour produire, attirer et retenir ces profils qualifiés autour de la donnée.

[1] Proposition de nom à faire valider par les décideurs politiques. Alternativement, la dénomination de Belgian Intergouvernemental Data Facilitator (BEIDF) a également été envisagée.

Recommandations

La mise en œuvre de la stratégie belge pour l'économie des données, sous la houlette du National Data Facilitator et sa Delivery Unit, requiert l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes, à commencer par celles des secteurs stratégiques, ainsi qu'un suivi et une évaluation réguliers des progrès réalisés. La stratégie belge pour l'économie des données sera adaptée aux évolutions du contexte et aux retours d'expérience. La stratégie belge pour l'économie des données vise à être un catalyseur pour le développement d'un secteur dynamique, compétitif, responsable et inclusif, au service de la croissance économique et du bien-être social du pays.

Pour atteindre l'ambition d'augmentation du poids de l'économie des données dans le PIB, il sera nécessaire de soutenir une dynamique proactive et axée sur la collaboration entre les parties prenantes institutionnelles et avec le privé.

Une condition préalable à la réussite de cette démarche consiste à intégrer dans la stratégie les différents niveaux de pouvoirs belges en mettant en avant l'intérêt commun, le caractère gagnant-gagnant d'une participation des entités fédérées à la dynamique nationale. En effet, au niveau des secteurs de la santé, de la mobilité et de l'énergie par exemple, les défis dépassent largement les frontières régionales et une coordination efficace entre tous les niveaux de pouvoir et entités (y compris les régulateurs) est primordiale pour y faire face avec efficacité, dans le respect des prérogatives de chacun. Une première recommandation porterait donc sur l'encadrement de la gouvernance du projet par un organe incluant les différentes parties prenantes institutionnelles fédérales et appartenant aux entités fédérées et la définition d'un mandat clair au National Data Facilitator, lequel rendra des comptes à cet organe de gouvernance. Il importera que les gouvernements s'engagent sur les objectifs que le National Data Facilitator et sa Delivery Unit devront atteindre.

Par ailleurs, une forte collaboration entre acteurs publics et privés sera nécessaire afin de garantir un alignement des visions et des standards ainsi qu'une pleine adoption aux démarches initiées. Pour y arriver, la Belgique devrait soutenir des dynamiques centrées sur la réalisation de cas d'usages concrets basés sur le partage de la donnée, dans lesquelles des acteurs désireux d'avancer s'engageront pleinement, à commencer par les secteurs stratégiques pour le développement de l'économie de Belgique. Nous recommandons que ceci se concrétise tout particulièrement via les Data Spaces qui s'inscrivent totalement dans cette dynamique collaborative orientée résultat et impact.

La Belgique accueille sur son territoire un vivier important de chercheurs et d'experts, tant académiques que privés, qui ont une reconnaissance internationale et dont les compétences pourraient être mises au service de la stratégie nationale de la donnée. La troisième recommandation porterait sur l'intégration des instituts de recherche spécialisés dans la donnée dans la gouvernance stratégique d'une part et sur la mise en œuvre d'un Comité d'experts, éventuellement sous le patronage des organes fédéraux de politique scientifique.

Enfin, il importera de doter cette stratégie des moyens de son ambition en permettant la mise en place d'une équipe de soutien (Delivery Unit) au National Data Facilitator et en finançant les actions de la stratégie nationale de la donnée. La quatrième recommandation porte ainsi sur la réservation d'un budget permettant de conduire cette stratégie sur la période de la prochaine législature en lançant les démarches dès 2025, après une mise en place rapide de la structure opérationnelle et de la gouvernance du projet.

Annexe. Schémas de synthèse clés

Priorités clés transversales (cross-sectorielles) remontées par les parties prenantes consultées

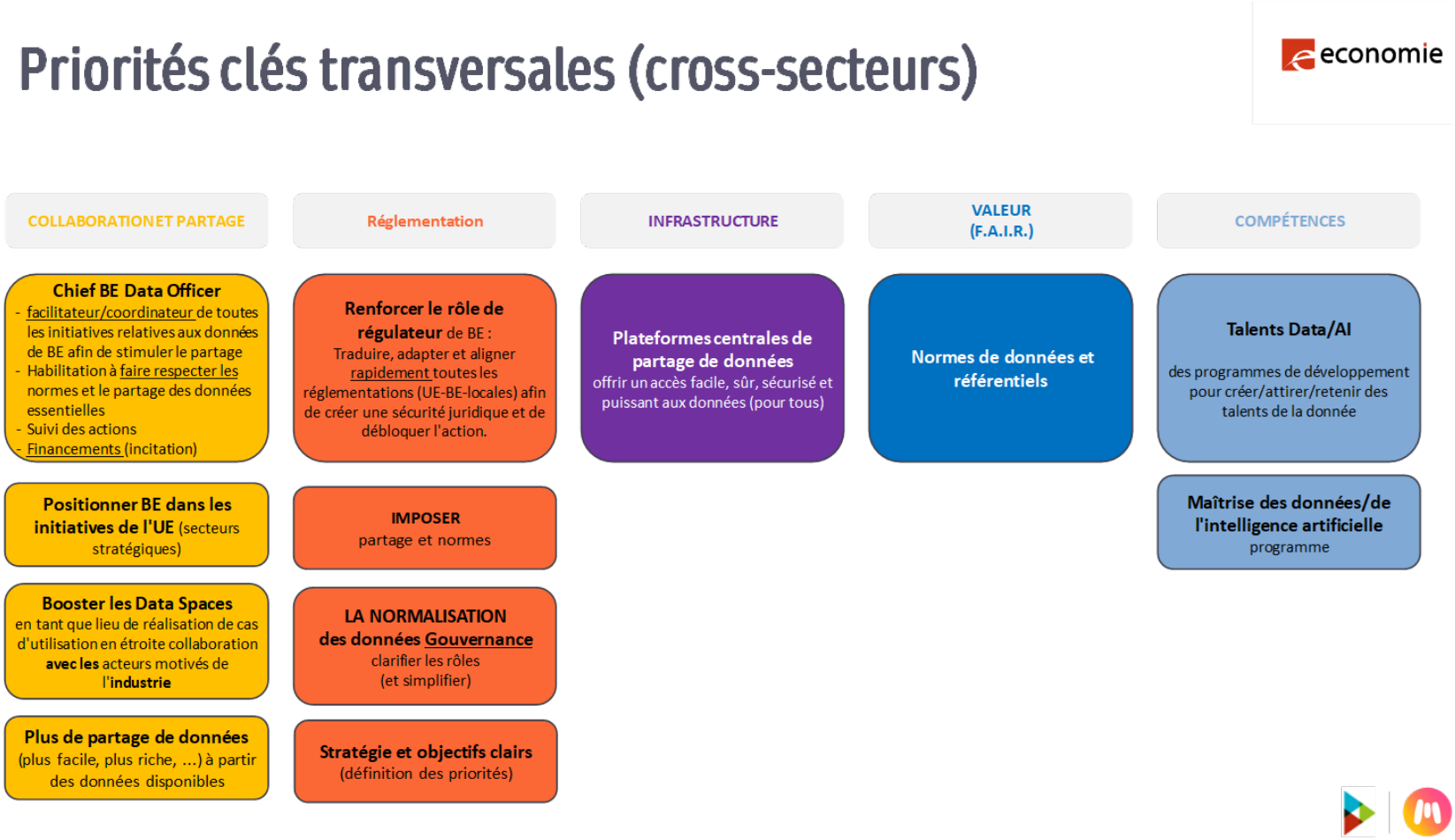

Objectifs stratégiques pour faire de la Belgique une économie fondée sur les données d'ici 2030

Objectifs stratégiques pour faire de la Belgique une économie fondée sur les données d'ici 2030

economie

Augmentation du nombre de professionnels des données

Établir une collaboration puissante entre les organismes de formation, à l'échelle nationale

Recyclage et requalification

Maîtrise des données et culture des données

Augmenter la collaboration entre les entités publiques belges et la qualité (FAIR) des données ouvertes

Renforcer les collaborations entre les secteurs public et privé (Data Spaces), y compris au niveau international

Accroître l'implication de chacun dans le partage des données afin d'augmenter l'impact sociétal

Permettre l'utilisation éthique des données par l'IA générative

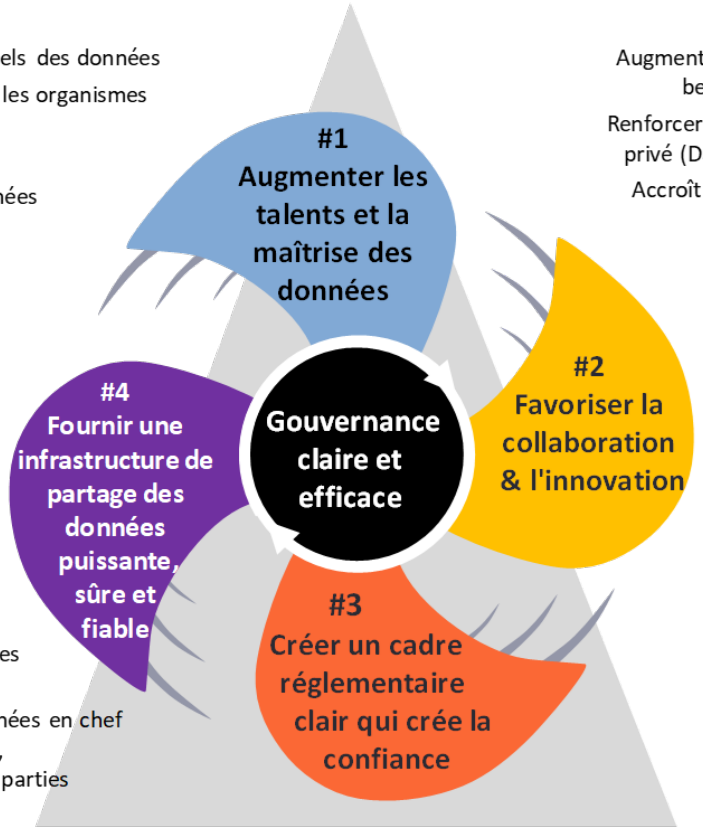

Promouvoir le déploiement d'infrastructures et de plateformes de partage de données de haute qualité

Collaborer avec les initiatives de l'UE sur l'infrastructure liée aux données

Disposer d'infrastructures souveraines pour les données sensibles

Mettre en œuvre efficacement la réglementation européenne

Garantir la confiance entre les parties prenantes

Créer un cadre juridique clair, cohérent et stable à l'échelle nationale

Établir une gouvernance claire des données dans toutes les instances

Piloter le plan avec un facilitateur de données en chef national et son "unité de mise en œuvre", avec un mandat clair et fort de toutes les parties

Feuille de route 2030 articulée autour de 4 dimensions

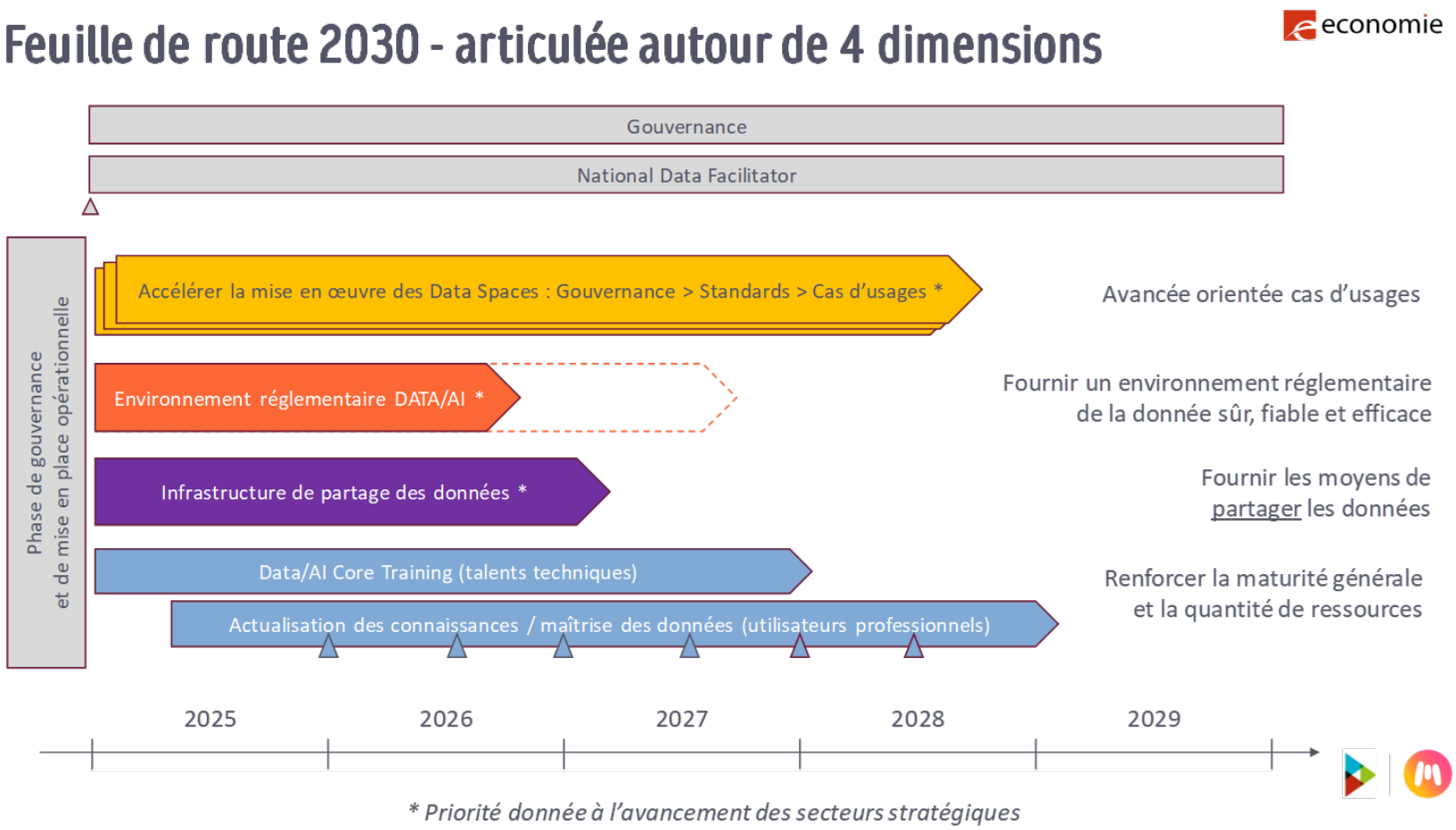

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be